

MOBILITÉ



Dans un contexte de vieillissement de la population des quartiers prioritaires, la mobilité, essentielle à la qualité de vie des seniors, est un enjeu fort qui nécessite d'anticiper et de déployer une dynamique partenariale prospective.

Selon une étude de la Fondation Petits frères des pauvres

[Baromètre solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France en 2021](#)

5%

des 85 ans et + ont besoin d'une aide pour sortir en dehors de leur logement

15%

des 85 ans et + ne sortent jamais de chez eux

41%

des 85 ans et + n'ont pas de véhicule ou ne l'utilisent jamais

A pied

Les seniors sont vulnérables ; les 65 ans et plus représentent 48% des piétons tués

Proches aidants

Le rôle des aidantes est central dans la mobilité des seniors (environnement extérieur peu praticable). 93% des aidantes interviennent pour aider à la mobilité, en complémentarité des services dédiés



Permettre le déplacement en marchant ou en transports en commun, pour prévenir la perte d'autonomie, accéder aux services et aux droits, maintenir du lien social.

ENJEUX

- Aménagement urbain favorable au vieillissement
- Adaptation des modes de transports



Anticiper et accompagner la mobilité résidentielle pour améliorer la qualité de vie, et vieillir chez soi dans des conditions adaptées et sécurisées

ENJEUX

- Accompagnement et levée des freins à la mobilité
- Repérage des territoires favorables au vieillissement
- Les habitats inclusifs

[Repérage et prospection](#)

[Mobilité résidentielle](#)

[Aménagement urbain](#)

[Habitat inclusif](#)

Enjeux

Dans un contexte de fragilisation de l'état de santé due au vieillissement, la mobilité résidentielle se pose comme une solution qui peut permettre aux seniors de rester en logement ordinaire, tout en leur garantissant une sécurité maximale et un bon confort de vie ; déménager dans un logement équipé et sécurisé, plus proches des commerces et des services, qui permet de rompre la solitude, de se rapprocher de sa famille, etc.

Les personnes âgées sont le plus souvent très attachées à leur logement et envisagent difficilement d'en déménager, même lorsque ce lieu de vie devient inadapté. La raison principale est l'attachement à un logement porteur de la mémoire familiale. Les personnes y ont élevé leurs enfants, y ont développé des habitudes de vie en lien avec leur environnement géographique et social. L'incapacité d'en partir est à la fois d'ordre affectif et parfois financier : accéder à un logement mieux adapté induit une augmentation de son loyer. Principalement locataires, les personnes âgées issues des QPV ne peuvent pas bénéficier de la revente de leur logement comme ressource pour financer des dépenses liées à la perte d'autonomie ou à l'entrée dans un EHPAD. La perte d'autonomie fragilise alors d'autant plus ces aînés.

La mobilité résidentielle des personnes âgées s'inscrit dans un lent processus d'acceptation et nécessite un accompagnement psychologique et logistique. La famille ou les proches jouent souvent un rôle facilitateur, qu'il s'agisse de la maturation du projet ou de sa réalisation concrète.

La mobilité résidentielle s'anticipe car elle induit de reloger des personnes dans des logements, et plus globalement dans un environnement, favorables à leur vieillissement.

Enjeux :

- L'accompagnement psychologique et logistique à la mobilité résidentielle
- L'identification des types d'habitats adaptés aux différentes catégories de personnes âgées
- L'équité territoriale en matière d'habitat adapté et d'accès à ces habitats alternatifs pour les seniors des QPV

Liens avec les actions territoriales

Santé : maintien à domicile dans un contexte sécurisé et favorable au vieillissement

Social : lutte contre l'isolement,

Habitat : anticipation d'une politique de logement adapté au vieillissement

Les partenaires et les ressources territoriales

- Agences d'urbanisme
- Bailleurs sociaux
- Département
- Caisses de retraites
- CNSA
- ANAH
- ANRU

Ces ressources nécessitent de travailler de manière transversale de manière à s'assurer que les personnes âgées issues des QPV ont été prises en compte dans les politiques de droit commun déployées par ces acteurs ressources et partenaires.

Paroles de pro/d'habitants

Ce n'est pas si simple de faire déménager les personnes. Changer de logement signifie l'accès à un logement, certes plus adapté, mais au loyer beaucoup plus élevé en fonction d'un loyer qu'elle paye jusqu'à présent en référence à un indice très bas si elles l'occupent depuis des décennies. L'accès à un logement plus petit veut aussi dire l'accès à un logement à un indice de loyer actualisé donc bien plus cher pour ne pas dire bien trop cher pour la personne. Pour éviter ce surcoût, il faut commencer par regarder si dans le même immeuble, voire dans les bâtiments environnants, il n'y a pas un logement adapté à un taux de loyer abordable. Avec une négociation du conseil d'administration, il pourrait être envisageable d'appliquer aux personnes âgées relogées le même principe de taux plancher que celui attribué aux locataires qui sont relogés suite à la démolition des bâtiments dans le cadre de l'ANRU. Cela demande toute une étude préalable pour qu'un vote puisse être envisagé en CA.

MOBILITÉ

[Retourner
à l'accueil](#)

[Retourner au
menu "Mobilité"](#)

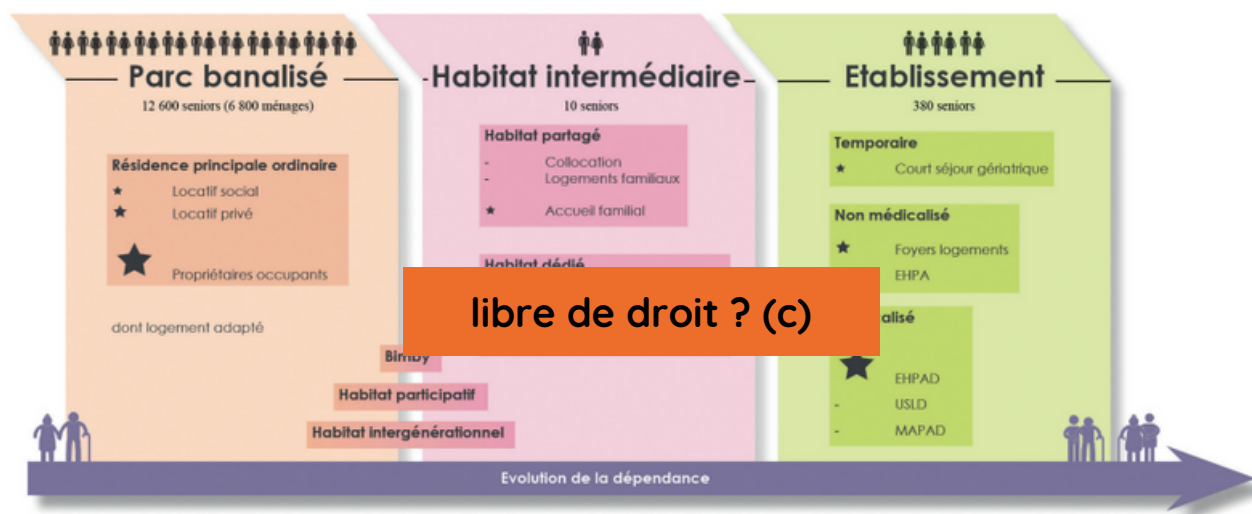
Mobilité résidentielle

Des solutions pour agir

Quel logement pour quel senior ? L'exemple de la communauté de communes de RIOMS

Dans le cadre de son PLH, la communauté de communes de Riom Communauté a sollicité une agence d'urbanisme pour analyser les besoins de la population en matière de mode d'habiter des seniors pour une fluidification des parcours résidentiels. L'agence d'urbanisme missionnée sur le volet seniors, a réalisé un état des lieux sur le logement des seniors. Elle a réalisé une étude de positionnement qui propose des orientations en matière d'habitat pour les différents profils de seniors, déclinées en «fiches actions».

L'offre de logement à destination des seniors à Riom Communauté en 2013
© AGENCE D'URBANISME DE CLERMONT-FERRAND



[En savoir +](#)

Saisir les freins à la mobilité résidentielle pour mieux agir. L'étude menée par l'observatoire du vieillissement ADEUPa

Dans un projet de territoire (volet Cohésion sociale) signé par le Conseil départemental du Finistère et Brest Métropole Océane, le vieillissement a été identifié comme un thème d'action prioritaire. Les deux collectivités ont sollicité l'ADEUPa pour la mise en place d'une «observation du vieillissement de la population de Brest métropole océane». Le souhait est formulé d'une observation étendue à la population de plus de 60 ans, sans la restreindre au seul volet social et sanitaire mais d'inclure également des aspects «modes de vie» (habitat, déplacements, vie familiale et sociale...).

[En savoir +](#)

